

GUIDE ÉTUDIANT : PROCÉDURE POUR LES STAGES

INTRODUCTION

Ce document s'adresse aux étudiants intéressés par un stage en entreprise. Vous y trouverez de multiples informations concernant les objectifs et la nature des stages, le processus de placement, les conditions d'approbation des stages, les éléments pédagogiques, les modalités à suivre, le rôle de nos partenaires et évidemment les personnes à contacter. Je vous invite à le conserver afin de vous y référer régulièrement.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Bon stage!

Andréanne Lemonde

Coordonnatrice des stages en sciences

Téléphone : 514-343-6111 p3488

Télécopieur : 514-343-5834

Courriel : lemondan@iro.umontreal.ca

OBJECTIFS ET NATURE DES STAGES PROFESSIONNELS

Qu'est-ce qu'un stage professionnel ?

Un stage professionnel correspond à une période de travail (12 à 16 semaines) durant laquelle un étudiant¹ complète sa formation académique au sein d'une entreprise privée ou publique. Ce type de stage diffère de ceux offerts dans un laboratoire de recherche universitaire. L'étudiant est en contact direct avec des gens de l'industrie qui ont fait des études semblables aux leurs.

Que l'on choisisse une carrière dans un domaine appliqué des sciences ou en recherche, ce contact avec l'industrie est profitable à l'étudiant. Rien ne vaut une mise en situation concrète pour comprendre et assimiler la théorie présentée dans le cadre des cours universitaires. La majorité des étudiants apprécient grandement cette chance de pouvoir assumer des responsabilités et de participer à la réalisation de projets.

À qui s'adressent les stages en milieu de travail ?

Tous les étudiants intéressés à faire un stage sont éligibles. Vous devez être inscrits dans un programme de baccalauréat à temps plein. Les départements possédant des programmes avec stages obligatoires imposent parfois des règles quant à la moyenne minimale requise pour accéder à ce programme. Vous trouverez ci-bas les détails au sujet de votre département.

Chimie

- Possibilité de un ou deux stages optionnels ayant lieu pendant l'été suivant la première ou la deuxième année (minimum 24 crédits CHM obtenus). Il est ouvert à tous les étudiants. Pour plus d'information : <http://www.chimie.umontreal.ca/2003/stages/stages.htm>

Informatique

- Stage optionnel pouvant avoir lieu à n'importe quel trimestre, dès la première année de scolarité.
- Programmes COOP en informatique : trois stages obligatoires seront effectués en alternance avec les trimestres de cours. Ce programme est contingenté. Les étudiants sont choisis en fonction de leur dossier académique et suite à une entrevue.

Mathématiques

- Stages optionnels dans les orientations mathématiques pures et appliquées, sciences mathématiques, actuariat et statistique : possibilité de deux stages, pouvant avoir lieu à n'importe quel trimestre, dès la première année de scolarité.
- Programmes COOP en actuariat et en statistique : trois stages obligatoires seront effectués en alternance avec les trimestres de cours. Ce programme est contingenté. Les étudiants sont choisis en fonction de leur dossier académique et suite à une entrevue. Consultez le site : <http://www.dms.umontreal.ca/EtudesBacc/coop.html>

Physique

- Possibilité de un ou deux stages optionnels ayant lieu pendant l'été suivant la première, la deuxième ou la troisième année. Il est ouvert à tous les étudiants. Pour en savoir plus : <http://www.phys.umontreal.ca/stages.php>

Sciences biologiques

- Possibilité de deux stages ayant lieu principalement l'été et dès la première année de scolarité (minimum 12 crédits BIO obtenus). Les stages sont ouverts à tous. Pour avoir accès au programme honor, vous **ne** devez **pas** faire les stages optionnels.

¹ Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

Quels sont les objectifs et les avantages du stage ?

Le but premier d'un stage est de permettre à l'étudiant de parfaire sa formation universitaire en appliquant les connaissances acquises durant les cours. L'étudiant sera ainsi confronté à des problèmes concrets et se verra confier des responsabilités dans un environnement professionnel.

Les avantages à la réalisation d'un stage sont nombreux :

- Découvrir les possibilités de carrières dans votre secteur des sciences et ainsi confirmer votre intérêt pour ce dernier;
- Se familiariser avec les rouages et les exigences des milieux professionnels;
- Être en contact avec des professionnels de votre domaine qui vous donneront la chance d'apprendre les trucs du métier et d'acquérir des compétences techniques différentes;
- Faire connaître ses compétences dans les milieux de stages et développer un réseau de contacts qui facilitera l'obtention d'un emploi permanent à la fin de ses études;
- Occuper un emploi à temps plein offrant un salaire intéressant.

On qualifie souvent le marché de l'emploi comme étant compétitif et exigeant. On exige des employés des années 2000 qu'ils soient à la fois spécialisés et polyvalents. Vos études universitaires vous ouvriront les portes sur le premier volet. Les stages vous donneront accès à un monde d'information et de compétences qui diffèrent de celles acquises en milieu universitaire. La combinaison de ces deux mondes fera de vous un diplômé mieux préparé pour le marché du travail.

Quel type de travail peut être admissible comme stage crédité ?

Pour être crédité, un stage doit répondre aux critères suivants :

- Le projet de stage doit être soumis, au préalable, à l'approbation du professeur responsable de l'encadrement pédagogique des stages;
- Le stage doit fournir à l'étudiant de 12 à 16 semaines de travail à temps plein (35 heures et plus par semaine) dans un domaine d'application du programme d'études et les tâches confiées au stagiaire doivent faire appel à ses compétences scientifiques et contribuer à la formation;
- Un superviseur de stage acceptant d'évaluer le stagiaire au terme de son travail doit être désigné dans l'entreprise d'accueil;
- L'employeur doit obligatoirement rémunérer le stagiaire, mais le montant de la rémunération est laissé à sa discrétion. On suggère toutefois un montant minimal de 1500 \$ / mois.

Quel type d'entreprises offrent des stages ?

La liste du type d'entreprises pouvant offrir des stages professionnels est longue. Autant les petites, moyennes ou grandes entreprises sont susceptibles de prendre des stagiaires. Plusieurs ministères des gouvernements fédéral et provincial accueillent des stagiaires et leur offrent des postes très intéressants.

Les organismes para-gouvernementaux, les hôpitaux figurent également sur la liste. Tous les secteurs de l'économie peuvent participer. Les institutions financières, bureaux de consultants divers, centrales syndicales ainsi que les entreprises manufacturières, pharmaceutiques, de l'alimentation et en hautes technologies sont autant d'exemples possibles.

Il importe que le travail contribue à mettre en application les connaissances acquises à l'université et que le superviseur puisse adéquatement guider le stagiaire. On doit ici faire la distinction entre un stage de recherche universitaire et un stage en milieu « industriel ». Une liste de nos principaux partenaires est disponible sur le site web (www.fas.umontreal.ca/stages) en cliquant « étudiant ».

Comment peut-on obtenir un stage ?

L'étudiant qui trouve un stage par ses propres moyens peut demander à le faire créditer, à condition d'en faire évaluer l'**admissibilité**, par le **professeur responsable des stages**, avant de débiter son travail.

L'étudiant peut également s'inscrire sur le site internet des stages en sciences (<https://ps.dgtic.umontreal.ca/stages/etudiants/menu.asp>). On y reçoit les offres de stages des employeurs, pour ensuite les diffuser auprès des étudiants. Ces derniers postulent en ligne et les employeurs sélectionnent à partir des candidatures s'affichant au bas de leur offre. Il n'est cependant pas nécessaire d'attendre la publication d'une offre pour soumettre sa candidature. Si vous avez ciblé des employeurs offrant des stages intéressants, vous pouvez appliquer directement sur leur site Internet ou par courriel.

Pour être admissible aux stages affichés, l'étudiant présente nécessairement un dossier en règle. Les étudiants COOP devront maintenir une moyenne supérieure à 3,0 et se soumettre au processus de sélection. De plus, la coordonnatrice des stages se réserve le droit de choisir les candidats qu'elle réfère pour certaines des offres de stages, en fonction de leur dossier et des exigences de l'employeur.

ÉTAPES IMPORTANTES DU PLACEMENT DES ÉTUDIANTS STAGIAIRES

Quelles sont les étapes importantes ?

Pour les étudiants passant par le Service de stage de la Faculté des arts et des sciences (FAS), les étapes suivantes devront être franchies :

i) *Présentation des dossiers de candidature:*

Dès septembre et tout au long de l'année, les étudiants doivent s'inscrire sur le site Internet des stages en sciences (<https://ps.dgtic.umontreal.ca/stages/etudiants/menu.asp>). Seuls les étudiants dont la candidature est approuvée auront la chance de mettre leur dossier en ligne.

Voici ce qu'il doit contenir :

- A. une version Word du curriculum vitæ de l'étudiant;
- B. une copie du relevé de notes en format PDF tel que disponible sur le Guichet étudiant;
- C. une lettre de motivation donnant brièvement les raisons de votre intérêt pour la réalisation d'un stage en industrie.

Des exemples de curriculum vitæ pour étudiants en sciences et de lettres de motivation sont disponibles. Soyez personnel et bref pour votre lettre et très simple mais précis pour votre curriculum vitæ. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour la rédaction de ces documents, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice des stages en sciences, elle vous aidera à corriger ou rédiger le tout.

- ii) *Affichage des offres de stages :* Les entreprises désirant obtenir des stagiaires envoient leurs offres de stages directement à la coordonnatrice des stages en sciences. Les postes reçus seront affichés sur le site Internet des stages et parfois envoyé par courriel. Il importe que vous consultiez régulièrement votre courriel fourni par l'Université de Montréal. C'est un service gratuit dont vous devriez tous profiter. Parfois, les offres seront affichées sur le babillard de votre département.

- iii) *Application en ligne aux stages* : Les étudiants dont le dossier complet est en ligne pourront appliquer aux offres. Les étudiants doivent évidemment répondre à certains critères de sélection tel que demandé par les entreprises.
- iv) *Sélection du ou des stagiaires par les entreprises* : Les étudiants dont le dossier aura retenu l'attention du responsable en milieu de travail seront convoqués en entrevue. Les entrevues se déroulent chez l'employeur, à l'université, au téléphone ou par vidéoconférence selon la distance. Les entreprises ou la coordonnatrice des stages, vous contacteront pour vous donner les détails de la convocation.
- v) *Confirmation de l'obtention d'un stage* : Selon les politiques en vigueur au sein des entreprises hôtes, une confirmation verbale ou écrite sera fournie à l'étudiant. Dans la plupart des cas, l'étudiant devra signer une convention de stage et/ou des formulaires propres au département des ressources humaines de chaque entreprise.

Qui doit-on informer lorsque l'on trouve un stage soi-même ?

L'étudiant ayant effectué ses propres démarches pour trouver un stage peut obtenir des crédits pour ce dernier. Pour ce faire, il doit obligatoirement rencontrer les personnes ressources suivantes.

- i) *Rencontre avec le ou la professeur (e) responsable du département* : L'étudiant devra rencontrer la personne ressource de son département afin de vérifier si le travail qu'il a obtenu peut être crédité comme stage. Pour ce faire, l'étudiant doit avoir les détails concernant le type d'organisation au sein duquel il prévoit faire son stage. De plus, un plan de travail comprenant les objectifs précis et les outils (informatiques, équipement de laboratoire ou autres) utilisés devra être présenté.

N.B. Il est à noter que pour certaines compagnies prenant régulièrement des stagiaires, il est possible que votre stage soit automatiquement approuvé sans passer par le département. Vous devez alors aviser la coordonnatrice des stages en sciences.

Pour connaître le nom de la personne ressource de votre département, veuillez consulter la liste suivante :

Chimie : M. William Skene, Pavillon J.A. Bombardier local 2043, téléphone : 514-340-5174

Informatique : M. Derek Nowrouzezahrai, Pavillon André-Aisenstadt local 2347, poste 26949

Mathématiques : Mme. Claudia Gagné, Pavillon André-Aisenstadt local 4190, 514-717-1531

Physique : M. Daniel Nadeau, Pavillon Roger-Gaudry local B440, poste 6676

Sciences biologiques : Mme Thérèse Cabana, Pavillon Marie-Victorin local E-142, poste 7564
M. Jocelyn Forget, Pavillon Marie-Victorin local F-232-4, poste 6084

- ii) *Rencontre avec la coordonnatrice des stages* : Suite à l'approbation de votre stage par le/la professeur responsable à votre département, veuillez informer la coordonnatrice des stages du nom de l'organisme où vous ferez votre stage et lui fournir les coordonnées complètes du superviseur. Ainsi, un contact pourra être établi et tous les documents relatifs à l'évaluation de votre stage pourront être envoyés. Vous êtes priés de communiquer avec la coordonnatrice des stages en sciences le plus rapidement possible.

Comment peut-on s'inscrire au cours de stage et ainsi obtenir les crédits?

Il est possible de s'inscrire au cours de stage directement sur le portail de l'Université de Montréal. Avant cela, tous les étudiants doivent consulter le professeur responsable des stages de leur département.

TERMES ET CONDITIONS DES STAGES

Les stages professionnels sont-ils rémunérés ?

Règle générale les stages sont rémunérés. De nombreux programmes gouvernementaux d'aide financière aux entreprises et aux étudiants stagiaires sont disponibles. L'accessibilité à ces programmes étant très bonne, il en coûte donc très peu aux entreprises pour accueillir un étudiant chez eux. Nous suggérons à titre de rémunération de base pour les étudiants un montant de 1500\$ / mois.

Si un étudiant ou une entreprise désire s'informer au sujet des programmes d'aide financière, toutes les informations apparaissent dans le volet « employeur » du ce site Internet www.fas.umontreal.ca/stages

Quel est l'horaire des étudiants stagiaires ?

Les étudiants en stage doivent respecter l'horaire en vigueur au sein de la compagnie où ils font leur stage. Toute absence doit être discutée avec le superviseur de stage et le temps ainsi manqué doit être repris selon les exigences de l'organisation. Advenant le cas où une absence prolongée aurait lieu, l'étudiant doit prévenir la coordonnatrice des stages en sciences.

En ce qui concerne les congés fériés, si l'étudiant stagiaire est en poste depuis le nombre de jours requis, il est éligible à ces congés. Si le stage dépasse les 12 semaines requises pour l'accréditation, l'étudiant peut également négocier des jours de vacances avant le retour à l'université.

Les étudiants stagiaires sont-ils couverts par une assurance ?

Dans le cas où l'étudiant serait rémunéré (ce qui devrait être la règle), il est considéré comme employé de l'entreprise l'accueillant. Ainsi, les assurances de l'entreprise couvrent l'étudiant stagiaire.

Si l'étudiant n'est pas rémunéré, il est considéré comme étant employé de l'Université selon « *La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ». Ainsi, la police d'assurance responsabilité de l'Université s'applique et cela même si l'étudiant travaille hors campus.